

de la ville de Rennes, complétaient le décor.

Dès neuf heures, les dames arrivaient en bon nombre, et l'orchestre, qui s'est prodigué toute la nuit, sous l'habile direction du dévoué M. Guilleu, commençait sa première polka.

Une gaieté franche et beaucoup d'entrain n'ont cessé de régner jusqu'à cinq heures du matin, arrivées bien trop vite de l'avis de tous. Le repas de minuit, fort bien servi, l'éloge de M. et M^{me} Thébault n'est plus à faire, n'a duré que peu de temps, et la salle était déjà bien garnie à la reprise de l'orchestre. M. Mabuchon, fleuriste, avait apporté de ravissantes corbeilles de bouquets qui ont fait les délices de tout le monde.

Remarqué dans l'assistance, M. Sacher, président d'honneur; M. Leclair, président, et M^{me} Leclair; M. Renault, vice-président; M. et M^{me} Lesauze; M. et M^{me} Morel; M. et M^{me} Bessereau; MM. Gauthard, Delahaye, Hervé, etc.

N'oublions pas, avant de finir, de remercier tous les organisateurs et en particulier MM. Rouault, L'Hévéder, Gautier, Lavie, Morand, Rondouin, etc., et souhaitons à « la Gaieté » autant de succès au prochain concert qu'elle se propose d'organiser bientôt au grand contentement de tous.

Petit Rennais.

La Vélocipédie et le Service Vicinal en 1868

Notre aimable délégué à Pinguigny, M. Ravaux, agent-voyer, nous communique un document vraiment curieux.

A la suite de la réunion générale des agents-voyers, tenue en septembre 1868, M. Le Grand, agent-voyer en chef de l'Indre, avait adressé à l'un de ses collègues la lettre suivante :

« Châteauroux, le 20 septembre 1869.

« Monsieur et cher Collègue,

« Je n'ai pas oublié la promesse que je vous ai faite, il y a un an, de vous dire un mot de mes expériences sur l'usage du vélocipède au point de vue du service des agents-voyers.

« Depuis cette époque, depuis un an, j'ai fait toutes mes tournées au moyen d'un excellent bicycle de la maison Michaux, de Paris. Je me crois en mesure de faire la part des préventions et de l'engouement.

« Un grand nombre de personnes nient absolument l'utilité du vélocipède, ou n'y voient qu'un amusement passager; d'autres, au contraire, prétendent que la nouvelle manière de chevaucher est préférable à tout autre mode de locomotion.

« Voici, selon moi, toute la vérité :

« Le vélocipède n'admet ni la boue très épaisse qui s'attache aux roues, ni la neige, ni le vent impétueux soufflant de face; l'usage en est impossible sur les empièvements neufs mobiles, et pour le moins très fatigant sur les voies raboteuses à l'excès, ou seulement recouvertes de sable ou de gravier.

« Tels sont les inconvénients.

« Je passe aux avantages.

« Au bout d'un mois d'exercice, tout homme d'une force et d'une adresse ordinaires peut parcourir chaque jour, sans fatigue excessive, par un temps favorable, sur de bonnes chaussées, 40, 60 et même 70 kilomètres, avec une vitesse moyenne de 10, 12 et 13 kilomètres à l'heure, en tenant compte des pentes et rampes.

« Ainsi, au moyen d'un bicycle, je parcours de grandes distances, avec une fatigue incomparablement moins grande que celle qu'occasionne la marche, et, dans un temps beaucoup plus court.

« En résumé, économie de force et de temps.

G. LE GRAND,
Agent-voyer en chef de l'Indre.

La publication de cette lettre reproduite dans le « Bulletin des Agents-voyers » est accompagnée des remarques suivantes :

Ces premiers renseignements sont trop satisfaisants pour ne pas engager les agents du service vicinal à suivre l'exemple de l'agent-voyer en chef de l'Indre, car les avantages qu'on peut retirer de l'usage du vélocipède dans la vicinalité se résument ainsi :

« On part plus tard, on rentre plus tôt, on reste plus longtemps au chantier et chez soi, et on fait mieux son service avec moins de fatigue et moins de dépenses ».

Il n'a fallu que trente ans pour arriver à la réalisation de ces desiderata, si justement formulés par les agents-voyers en 1868.

(Extrait de la Revue du T. C. F.)

La Pompe à incendie AUTOMOBILE

Nous empruntons à notre confrère la France automobile les renseignements techniques qui suivent sur l'appareil dû à l'initiative de MM. Cambier et Porteu :

« Son moteur à essence minérale est à 4 cylindres opposés, à 4 temps, donnant de 16 à 18 chevaux de force, les manivelles sont calées à 180°.

« Il actionne sur la route le véhicule à qui il imprime une vitesse de 20 kilomètres à l'heure. — Arrivé à l'endroit du sinistre, et sans arrêter le moteur, on débraye la marche de la voiture pour actionner les pompes.

« Celles-ci, qui sont du système Thirion, avec deux refoulements, peuvent lancer à la minute 1,200 litres.

« En quelques instants, le feu le plus intense est noyé sous une trombe d'eau. Et s'il est besoin de déplacer le chariot pour attaquer simultanément divers points du sinistre, l'action des pompes ne cesse pas pour cela, et ceci constitue un réel avantage sur les autres systèmes existants.

« Le moteur peut être mis en marche à la première alerte, il suffit pour cela d'assurer l'allumage électrique et de donner quelques tours de manivelle

pour mettre le moteur en marche, c'est l'affaire d'une minute.

« Entre l'arrivée sur les lieux de l'incendie et la mise en service utile des pompes, il ne faut pas plus d'une minute pour des hommes exercés. Comme c'est surtout au début des incendies qu'il faut agir vite, on voit que sous ce rapport la pompe de MM. Porteu et Cambier donne toute satisfaction.

« La caractéristique de cette pompe réside surtout dans « l'attaque immédiate » à l'arrivée sur le lieu du sinistre. »

Les jets atteignent 30 mètres en horizontale et 18 mètres en verticale. L'appareil, monté par 6 pompiers, pèse environ 3,150 kilos.

Les expériences effectuées ont démontré l'absolue exécutio des renseignements fournis par notre confrère la France automobile.

M. Corvaisier, lieutenant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, chronométrera le temps nécessaire à la mise en batterie de la pompe. Cetemps fut exactement de vingt secondes.

Cette rapidité de l'attaque est, bien décidément, la principale des qualités de la pompe à incendie Porteu-Gambier.

UN MATCH

Jeudi, le Football Club Rennais a disputé un match contre une équipe anglaise de Saint-Servan.

Après une très courageuse défense, les Rennais, moins heureux qu'à Pâques, ont succombé par deux buts contre un, ce qui est très honorable, étant donnée la valeur de leurs adversaires.

Dans la première mi-temps les Anglais, aidés par le vent, jouent constamment près des buts des Rennais qui se défendent très bien. Un but est marqué vers la fin. Un avant de Rennes, M. H. Faux, touché dès le début, quitte le jeu.

Dans la seconde, Rennes prend l'avantage et marque un but. Le jeu devient brutal. Les Anglais sont plus vites, les Français sont plus lourds.

Les Anglais réussissent enfin un second but qui leur donne la victoire.

Equipe Anglaise

Gardien du but : de Carteret.
Arrières : de Bay (capitaine), Anderson.
Demis : Labedoyer, Kirby, Farfar.
Avants : Seinpson, Echford, Alderson, Bryan, Bryan.

Football Club Rennais

Gardien du but : L. Bunel.
Arrières : C. Codrington, L. Marais.
Demis : A. Pavée (capitaine), S. Guérout, G. Lafond.
Avants : V. Billette, H. Frize, M. Faux, M. Moy, H. Lemoine.

J. FRIZE,
Secrétaire du « Football Club Rennais. »

Harmonie l'« INDÉPENDANTE »

La salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville était trop petite dimanche dernier pour contenir tous les invités du Concert organisé par la Société l'Indépendante, à l'occasion du tirage de sa tombola.

C'est donc devant une salle comble que la musique, sous l'habile direction de son jeune chef, M. Guilleu, a exécuté le Voyage en Provence de Giraud avec une maestria dont elle ne s'est pas départie jusqu'à la fin du Concert. La Fille du Rêve et Euterpe, fantaisies de Laholle, la Châtelaine, fantaisie de Maillochaud, ont été interprétées avec beaucoup de goût et font espérer de beaux succès aux concours où elle espère se produire bientôt.

L'éloge de M^{lle} Saillard n'est plus à faire, et c'est avec le talent que nous lui connaissons qu'elle a détaillé avec un tact exquis Elégie, de Massenet, et Madrigal, de Chaminade.

M. Châtel fils n'a pas joué du violoncelle, il a parlé au public. Toute la salle était suspendue à son archet. La bonne impression qu'il a produite lui fera un devoir de ne pas rester dans l'ombre et nous comptons le retrouver bientôt.

Un nouveau qui promet aussi beaucoup, c'est M. Bailleul, qui a, dans la Sérénade de Don Pasquale et la Muette de Portici, fait preuve de connaissances musicales qui pourront le mener loin. Voix fraîche et superbe.

Inutile d'insister quand nous arrivons à M. Jarrier, et c'est comme d'habitude sous les bravos et les trépignements de la salle qu'il a débité ses contes et monologues d'Auriol et de Pradels. Très goûté aussi avec M. Verset, dans sa saynète Collé, de Georges Courteline.

Pour remercier M. Guéné, directeur de l'école municipale de la rue Vanneau, de son dévouement pour l'Indépendante, le Comité a décidé de faire une quête au profit de la Cantine Scolaire, et c'est avec plaisir que tout le monde a versé son obole dans l'aumônière de M^{lle} Saillard, accompagnée de M. Morand.

Enfin, l'on procède au tirage de la tombola, et tout le monde se donne rendez-vous pour le bal que l'on compte organiser bientôt.

MEMENTO CYCLISTE

30 avril, inauguration du Vélodrome de Cholet. — 7 mai, Nantes. — 14 mai, Rennes (Match Rennais-Nantais). — 11 et 14 mai, Angers. — 21 et 22 mai, Laval. — 21 et 22 mai, Saumur. — 28 mai, Nantes.

TRIBUNAUX

Chute causée par un chien. — La 4^e chambre civile, de Paris, présidée par M. Séré de Rivière, vient de décider que les propriétaires de chiens peuvent être rendus responsables des chutes de cyclistes.

Il s'agissait, en l'espèce, du chien d'un habitant de Bougival, M. M..., qui s'était mis à aboyer après la bicyclette de M. D...

En voulant chasser le chien, M. D...

perdit l'équilibre, tomba de sa machine, se foudra le poignet gauche et écrasa un porte-cigarettes de prix qu'il avait dans sa poche.

M. D... réclamait 500 francs de dommages-intérêts au propriétaire de l'imprudent animal.

Sur la plaidoirie de M^e Max Vincent, le tribunal lui a accordé 200 francs.

Etude de M^e FRANÇOIS, notaire à Redon (Ille-et-Vilaine).

A Céder de suite UN FONDS DE COMMERCE de Bicyclettes Machines à coudre et Armes

Situé dans une jolie ville de l'Ouest
et bien achalandé

SEUL DANS LA RÉGION

Belle installation. — Prix modéré.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e FRANÇOIS, notaire à Redon.

LA RÉGION

Dinan

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Jules Heurtel, notre sympathique collaborateur, a obtenu une mention honorable pour sa chanson intitulée Mon chien, au concours annuel de la Société la Lice Chansonnière de Paris.

Nantes

Sport Vélocipédique nantais. — Le Comité du S. V. N. vient d'être définitivement constitué comme il suit :

MM le comte de Melgacé, président d'honneur; Maurice Simon, président; Clergeau, vice-président-trésorier; L. Alard, trésorier général; Y. Templer, secrétaire-adjoint; Gaston Simon, capitaine de route; Segal, lieutenant de route; Bertin et Brossaud, délégués.

Ernée

Union Vélocipédique Ernécenne. — L'U. V. E. a composé comme suit son bureau pour 1899 :

M. le docteur Chevallier, président; M. J. Choux, vice-président; M. Masson, secrétaire; M. Emile Bigot, trésorier.

Compliments au docteur Chevallier et à ses collaborateurs.

Saint-Nazaire

Le Conseil municipal de Saint-Nazaire vient de voter une subvention de 6,000 fr. à l'« Avant-garde » pour l'organisation d'un concours de gymnastique en 1899, et 2,000 francs à la « Nazairienne » pour un concours de tir.

Laval

Laval-Sport. — Nous venons de recevoir le premier numéro de Laval-Sport, à qui nous souhaitons une heureuse naissance dans notre dernier numéro. Aujourd'hui, c'est avec grand plaisir que nous lui souhaitons la bienvenue. Nous lui dési-

rons longue vie et prospérité. C'est certainement ce que notre jeune confrère est en droit d'espérer. Sous la couleur verte, insigne d'espérance, le Laval-Sport a adopté le genre et le format de Rennes-Vélo. En lui assurant toute notre sympathie, nous lui envoyons un cordial salut.

Le Mans

Union Vélocipédique de la Sarthe. — L'U. V. S. a, dans son assemblée générale, composé comme suit son Comité pour l'année courante :

MM Léon Bollée, président; Sélis, Letessier, vice-présidents; Georges Jagot, secrétaire; André Chatenay, trésorier; Albert Moramé, Georges Durand, Louis Verney, Fernand Chevallier, commissaires.

Un dîner intime à l'hôtel du Dauphin a suivi l'assemblée générale.

Nous adressons nos félicitations à l'U. V. S., qui a su se conserver tous les dévoués et sympathiques amis dont nous conservons toujours le meilleur souvenir: MM. L. Bollée, G. Jagot, Sélis, Chatenay, etc., etc.

Dinard

La « Pédale Dinardaise » s'occupe déjà de la création d'un vélodrome qui pourrait bien se fixer avant peu dans une situation admirable en vue de la mer.

SOUVENIR DE RENNES

HISTOIRE A DIRE

Dédiée à l'ami Lavie.

Un soir, la lune étant voilée, Oubliant ma chambre à deux lits Allant au bal au Carrelis J'entendis une querellée.

Comme voir de près, je voulais Je m'approchai, vrai majordome Et reconnus, Dieu leur pardonne! Les quatre bonzes du Palais.

Toullier, cause de l'algarade, Disait à son près camarade : « Je crois qu'il serait temps, vraiment, « De laver notre vêtement ? »

La Chalotais, trouvant l'idée Bonne, dit : « Chose décidée : « Seulement, crainte de pétard, « Attends qu'il soit un peu plus tard. »

Lors Gerbier, je crois, le troisième, S'écria : « J'y pensais moi-même, « Car j'entends mes tout petits-fils, « M'envoyer, sortes de défis,

« Ces mots dits à la provençale : « Pig' donc un peu mon aïeul sale !!! » D'Argentré troublé par ce bruit Fit sentencieux : ce soir minuit !!

Vous pensez si de cette affaire J'en fus ; aussi je préfère Vous raconter sur ces aïeux Ce que je vis là, sous mes yeux...

Dans le bassin, nid à microbes Sans même retirer leurs robes : Les Pairs se montrant des plongeurs A faire honte à quatre esturgeons.

Puis La Chalotais fit trempette Gerbier... Gerbier... la calipette. Toullier tuyautait d'Argentré Pour s'laver lorsqu'on est titré.